

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne - Rhône-Alpes

Unité inter-départementale
Drôme-Ardèche

Cellule 1 - Contrôles techniques et urbanisme

Affaire suivie par :
Christophe BOUILLOUX
Chef de cellule
Tél. : 04 75 82 76 20
Courriel : christophe.bouilloux@developpement-
durable.gouv.fr
Laurence DEYGAS
Tél. : 04 75 82 46 46
Courriel : laurence.deygass@developpement-durable.gouv.fr

20190612-LET-DAUR0258AvisPluArreteToulaud-vs01.odt

Valence, le 26/06/2019

Le chef de l'unité inter-départementale

à

Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche
Service urbanisme et territoires
Planification territoriale
2 place Simone Veil
BP 613
07006 PRIVAS Cedex

MAIRIE DE TOULAUD	ATTR	INFO
Maire		<input checked="" type="checkbox"/>
Adjoint 1 2 3 4 5		<input checked="" type="checkbox"/>
DGS	<input checked="" type="checkbox"/>	
Secrétariat		
Comptabilité		
Cantine		
SAISH - Garderie		
Bibliothèque		
S. Technique		
CCRC. Lapaix		<input checked="" type="checkbox"/>

OBJET : consultation sur le projet de PLU arrêté de la commune de Toulaud

VOS REFER : votre courrier du 24/04/2019
affaire suivie par Isabelle GERVET

Par courrier cité en référence, vous m'interrogez sur le projet de PLU de la commune de Toulaud, arrêté par délibération du conseil communautaire Rhône Crussol, du 04/04/2019. Je vous fais part de mes observations :

1°) Sur les établissements comportant des installations classées, suivis par l'unité inter-départementale de la DREAL, et soumis au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement :

Depuis la transmission de notre rapport le 06/10/2016 précisant les éléments à prendre en compte dans l'urbanisation de la commune de Toulaud, M. Pascal CHALAMET a régularisé la situation administrative de son établissement au regard de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en procédant à l'enregistrement de celui-ci.

La mention de son existence et sa localisation sont bien portées page 111 du rapport de présentation. Il doit toutefois être complété comme suit :

Un établissement visé par la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumis au régime de l'enregistrement est implanté sur le territoire de la commune de Toulaud. Il s'agit de l'établissement exploité par M. Pascal CHALAMET, situé lieu-dit « Saint-Loup », RD 279. Il n'y a pas de zone de risque sortant du site.

S'agissant de l'élevage classé ICPE mentionné dans le paragraphe, cet établissement relève de la compétence de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

2°) Sur les sites et sols pollués :

Depuis la rédaction de notre rapport, le site BASIAS a été mis à jour par le BRGM et fait ressortir trois anciens sites industriels à reprendre dans le rapport de présentation, page 145. La liste des sites recensés est téléchargeable à l'adresse :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/basias/donnees/resultats?dept=26&commune=26220#/page/1>

Il convient de rappeler la nécessité d'être prudent concernant le réaménagement des terrains concernés qui ont pu accueillir des activités potentiellement polluantes.

Par ailleurs, certains de ces sites pourraient prochainement être intégrés dans les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), mis en place dans le cadre de la loi ALUR, afin de garder la mémoire notamment des anciens sites industriels.

La synthèse page 158 doit également être modifiée en ce sens.

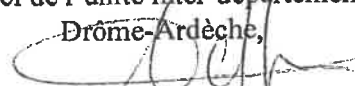
3°) Sur les mines :

La commune de Toulaud est impactée par une zone d'aléa « effondrement localisé » de niveau faible. Les différents éléments portés à la connaissance du maire ont été repris dans les documents d'urbanisme.

La commune de Toulaud est également concernée par le permis de recherche dit « Val de Drôme » (géothermie à haute température), accordé à la société Fonroche Géothermie, par arrêté ministériel du 18/03/2014. Cette information peut être ajoutée dans le rapport de présentation.

Pour la directrice de la DREAL, et par délégation,
Le chef de l'unité inter-départementale

Drôme-Ardèche,



Gilles GEFFRAYE

Copies :

- Mairie de Toulaud (85 rue du Moulin de l'Aure, 07130 TOULAUD)
- DREAL MAP – PRICAE – SCIDDAE (par mé)